



Une DCI qui acte des réponses face aux mobilisations qui grandissent sur les chantiers et qui nous appellent à ne rien lâcher !



Depuis plusieurs mois, les cheminots de l'équipement ont décidé d'ancreur sur les chantiers leur mécontentement, avec la CGT.

Ceci pour combattre les orientations prises unilatéralement par la Direction de l'Infrastructure et porter leurs revendications.

C'est un signe fort qui s'organise dans le quotidien pour dire à ces premiers dirigeants que l'écoute des cheminots de l'équipement et la réponse à leurs revendications doivent passer du virtuel au réel.

Depuis deux mois sur la région de Nantes, les cheminots de l'équipement sont dans l'action sur les chantiers pour obliger la Direction à se mettre autour de la table de négociation.

C'est aussi sur de nombreuses régions que s'organisent avec la CGT des rencontres avec des cheminots pour construire des mobilisations sur les chantiers et combattre ce référentiel antisocial (IN 2974) passé aux forceps depuis la Table Ronde du 27 mai 2012, par la seule Direction de l'Infrastructure accompagnée par ses organisations syndicales réformistes.

C'est dans ce contexte là, que le Collectif Technique National Equipement a déposé une DCI.

QU'EN EST-IL RESSORTI ?

Sur l'emploi :

Pour répondre aux revendications des cheminots, la Direction de l'Infrastructure soigne son image médiatique au travers des statistiques.

Elle annonce :

- En 2010 : 880 recrutements pour un effectif moyen de 37023 cheminots à l'équipement.
- En 2011 : 1721 recrutements, dont 1494 en Infra Pôle et Infra Log, pour un effectif moyen de 37 430 cheminots de l'équipement.
- En 2012 : 1855 recrutements pour 1900 notifiés, pour un effectif moyen de 37 667.
- Pour 2013, la première enveloppe notifiée avant l'été est de 1400 recrutements pour un effectif moyen de 36 641 cheminots de l'équipement.

Toujours dans ses statistiques, elle annonce que l'utilisation de CDI à l'équipement représente 24% de l'effectif moyen.

Sur la précarité de l'emploi, elle annonce utiliser les CDD et intérimaires que pour des pics de charges.

Pour 2011, ce sont 115 CDD et 47 intérimaires d'utilisés.

Pour 2012, ce sont 81 CDD et 71 intérimaires d'utilisés.

La délégation CGT a argumenté sur des situations précises, le fait que nous nous trouvons bien loin des réels besoins pour effectuer la maintenance et les travaux dans de bonnes conditions.

Nos exigences ont porté sur les organisations de l'astreinte pour la continuité de service public ; le nombre de CREQ pour tenir les chantiers ; la transformation des contractuels de moins de 30 ans (comme les 37 des EIV) au cadre permanent ; de revoir les critères fixés sur les emplois d'avenir qui à ce jour nous démontrent que ceux envisagés ressortent de notre dictionnaire des filières pour des emplois au cadre permanent ; la transformation de CDD au statut...

Face à nos exigences, la Direction s'engage à transformer toutes les situations de CDI de moins de 30 ans au cadre permanent.

Elle précise qu'elle reverra sa copie sur l'utilisation des emplois d'avenir.

La situation de l'emploi devrait faire l'objet d'une Table Ronde transverse dans les jours prochains.

Sur la sous-traitance :

Toujours en lien avec l'emploi, nous avons dénoncé l'attitude de la Direction de l'Infrastructure qui organise de l'intérieur la sous-traitance au travers notamment de sa filiale SFERIS.

Tout cela est orchestré par les territoires de production qui actent de manière précise la généralisation de la sous-traitance, sur l'ensemble de nos missions techniques et sécuritaires, cela dès le deuxième trimestre de 2013.

Nous avons exigé la ré internalisation de nos charges de travail, au regard de la dégradation vérifiée au quotidien tant en termes de qualité du travail que sur les questions relatives à la sécurité.

La Direction de l'Infrastructure ne conteste pas sa volonté de développer la sous-traitance.

Elle est prise la main dans le sac, et n'hésite pas en l'espace de quelques minutes à être complètement en incohérence avec ses annonces virtuelles sur l'emploi !

Sur le respect du RH 0077 :

Nous avons rappelé les fondamentaux de l'accord d'entreprise sur les 35 heures qui ont été le socle du RH 0077 (accroissement des effectifs, amélioration du temps libre et des conditions de travail des cheminots).

Encore la semaine dernière sur la région de Bretagne, un agent fatigué par le travail de nuit a eu un accident de trajet.

Nous avons exigé que des mesures soient prises immédiatement. C'est une demande urgente soutenue de plus en plus par l'inspection du travail.

La Direction de l'Infrastructure persiste à porter une interprétation du règlement, notamment sur les amplitudes et la prise en compte du temps de trajet comme travail effectif.

Tous ces rendez-vous de négociations sont à mettre à l'actif des mobilisations et interventions des cheminots sur les chantiers, au quotidien, avec la CGT.

La vigilance et la mobilisation de tous doivent continuer à peser pour les choix à venir !

Cela n'empêche pas cette même Direction de dire qu'elle s'engage à ce que la durée des périodes de repos soit respectée pour les cheminots de l'équipement.

Sur les mesures de sécurité S9 :

La Direction de l'Infrastructure nous précise qu'au regard des dysfonctionnements constatés, des plans d'action sont mis en place durant cette année, avec un REX qui sera effectué fin 2013.

La délégation CGT a contesté cette approche. Elle demande qu'une mise à plat immédiate soit faite ; il en va de la sécurité et de la santé de tous les cheminots qui travaillent sur le Réseau Ferré National, qui sont remises en cause !

Concernant le référentiel IN 29 74 :

Nous avons exigé :

- ✗ Un moratoire national immédiat sur l'application de ce référentiel.
- ✗ L'ouverture immédiate de négociations sur l'organisation du travail, dont le travail de nuit ; la mobilité ; les conditions d'hébergement et la rémunération de l'application de l'IN 2974, en lien avec ce qui découle des mesures URSSAF.

La Direction de l'Infrastructure ne se dit pas favorable à avoir un moratoire sur un référentiel n'étant pas en application sur 50% du territoire national.

Elle conçoit que ce référentiel doit être revu dans l'ensemble de son contenu et se dit ouverte à ouvrir rapidement les négociations sur l'ensemble de nos demandes.